

## Mairie de Saint Pierre d'Entremont Savoie

### COMPTE RENDU DU CONSEIL DE HAMEAUX du 24 MAI 2014

Le Pré du Comte, Le Bourg, Pierre Grosse, Planchamp, Les Combettes, La Roche Veyrand, Le Cozon, La Combe, Les Buis, Le Verneray

Maison Hermesende – Salle verte

Ce conseil s'est ouvert sur une visite des locaux réaménagés de la Maison Hermesende et d'en constater la belle qualité esthétique et fonctionnelle ainsi que les diverses activités associatives présentes. Seulement 9 participants ont laissé soleil et jardin pour participer à ce conseil.

Après un pot d'accueil nous avons entamé le sujet prévu ce jour : l'organisation et le fonctionnement du conseil municipal, des conseils de hameaux et plus généralement de la commune.

#### **I – Fonctionnement du conseil municipal et de la commune**

Chacun trouvera en annexe l'organigramme général des services de la mairie, la liste des commissions communales, la liste des délégués dans les organismes intercommunaux et la liste des délégués dans les associations et autres structures locales.

Les commissions communales sont mises en place au début de chaque mandat. Elles sont composées d'élus municipaux. Leur rôle, consultatif, est d'étudier les propositions possibles pour la résolution de problèmes posés, de préparer les éléments qui seront soumis au conseil municipal pour qu'il délibère dans les meilleures conditions.

Certaines commissions se réunissent régulièrement (budget-finances, personnel, Ecole-cantine...) d'autres se réunissent ponctuellement au gré des besoins du moment ou d'opérations nouvelles (commission d'appel d'offre).

Seules les commissions "impôts directs" et "électorale" réunissent élus et non élus.

La commission électorale travaille sur la mise à jour des listes électorales.

La commission communale des impôts directs est présidée par la Maire et composée de 6 commissaires titulaires et autant de suppléants désignés par le Préfet parmi les contribuables, sur proposition du Maire. Son rôle est d'analyser les mouvements sur le bâti et le non bâti et de vérifier la valeur locative proposée par les services fiscaux en veillant à l'égalité de traitement entre les biens de mêmes caractéristiques. Cette valeur locative sert de base au calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

La présence d'élus de la commune dans les divers organismes intercommunaux permet d'informer rapidement le conseil municipal sur les activités extérieures et surtout de faire valoir nos demandes et nos points de vue. A la communauté de communes Coeur de Chartreuse, comme il est prévu par la loi sur les communes de moins de 1000 habitants, le maire et son premier adjoint sont conseillers communautaires. Il existe à la "4C" 8 commissions dans lesquelles un membre du conseil municipal (au moins) représente la commune.

Le nouveau conseil municipal a mis en place une commission "développement durable". Elle se propose d'aborder ce sujet à travers des actions concrètes et concertées :

- Réduction de l'éclairage public : diminuer son impact en énergie consommée (gros coût pour la commune) pollution lumineuse pour les insectes, oiseaux nocturnes, mammifères volants et pour les "amoureux" des étoiles.
- Préserver notre biodiversité locale : fauchage raisonné et raisonnable des bords de route, signalisation des espèces protégées, lutte contre les plantes invasives (renouée du japon, berce du Caucase ...) sujet que nous avons largement évoqué au cours de notre réunion.

## **II – Rôle des conseils de hameaux et leur impact possible sur la vie de la commune.**

Il peut être ou devenir une place d'initiative locale sur les divers projets, les aménagements, les commissions communales ...

L'implication des habitants commence par leur participation aux conseils de hameaux : intérêt pour les informations apportées sur ce que fait ou a l'intention de faire la commune, moyen d'apporter effectivement leurs idées et contributions sur les différents projets et aménagements étudiés par le conseil municipal : utilisations possibles de l'ancienne école et de l'ancienne station service, nouvel emplacement pour la bibliothèque...

Pour concrétiser ces propositions et idées, des groupes de travail se mettent en place : aménagement de la traversée du Bourg incluant la circulation piétonne en général (travail avec la commune d'Isère pour cohérence globale), les chemins communaux, ou le seront selon l'intérêt porté par chacun.

## **III – Fonctionnement des conseils de hameaux**

Les participants demandent que le compte rendu des conseils soit distribué assez rapidement après la réunion (ce qui n'est pas tout à fait le cas pour le présent compte rendu !!).

Les conseils "printemps" et "automne" semblent convenir ainsi que l'heure et le lieu.

Tenir compte, pour le choix des dates, des activités locales du moment.

Au vu du nombre important de résidences secondaires, (notamment dans les lotissements), on reparle d'une possibilité de conseil "été". Délicat mais à voir.

Question : Peut-on avoir les dates plus tôt ?

Réponse : Les dates devraient figurer sur le site et sur "les clés de la tour" de septembre, après le conseil municipal du 26 août 2014.

## **IV – Questions diverses**

Où en est le projet de travaux d'assainissement au Pré du Comte ?

*Réponse : L'appel d'offres pour le choix d'un maître d'oeuvre est lancé.*

Devra-t-on payer les raccordements ?

*Réponse : Le coût estimé des travaux est d'environ 580 000€ y compris l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique.*

*Chartreuse Energie est intéressé pour intégrer en même temps le réseau de chauffage.*

*Comme convenu lors de la réunion publique sur ce sujet, les habitants payant la redevance assainissement seront exonérés de la taxe de raccordement. En revanche chacun devra séparer sur son propre terrain les eaux usées des eaux pluviales pour le raccordement sur les 2 réseaux séparés assainissement et eau pluviale.*

A la suite des travaux du SIAEP (Syndicat des eaux du Thiers) est-il possible de réparer la route d'accès sous le chalet de M.Mme Thiévenaz (prés chalet M.Mme Bernain) ?

*Réponse : le syndicat du Thiers doit remettre en état à l'endroit de ses travaux. Pas de réfection prévu avant les travaux d'assainissement.*

Prochain thème de conseil non encore déterminé.